

Les frais du contrat de capitalisation TARGET+ CAPI*

Montant minimal de versement initial :

- 10 000€ (Gestion Libre)
- 50 000€ (Gestion sous Mandat Dédicée (GSM Dédicée))

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité Target Euro, Sécurité Infra Euro, Euro Classique, Euro Tremplin)

- 0,80% maximum

Supports unités de compte

- 0,98% maximum

2/ GSM Dédicée

Fonds en euros (Sécurité Target Euro, Sécurité Infra Euro, Euro Classique, Euro Tremplin)

- 0,80% maximum

Le fonds Euro Trésorerie, fonds d'attente à l'investissement du compartiment Géré, ne supporte pas de frais

Supports unités de compte

- Compartiment Libre : 0,98% maximum
- Compartiment Géré : 1,98% maximum dont 1% maximum lié aux frais de mandat

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,22%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,78%
Fonds obligations (moyenne)	1,40%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,45%
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,20%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,43%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,15%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,75%

2/ Gestion sous mandat dédiée - Compartiment libre

Ensemble des fonds (moyenne)	2,14%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,26%

3/ Gestion sous mandat dédiée - Compartiment géré

Ensemble des fonds (moyenne)	1,80%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,30%

Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	Non applicable)
<i>frais proportionnels</i>	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	

1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 1% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP
- Gratuit pour un arbitrage en sortie du support Sécurité Target Euro vers le support de référence en unités de compte
- Programmes d'arbitrages : 1% maximum.

2/ proportionnels ou forfaitaires en GSM Dédicée

- 1% maximum pour chaque arbitrage entre les supports du « Compartiment Libre », ou du « Compartiment Libre » vers le « Compartiment Géré » ou du « Compartiment Géré » vers le « Compartiment Libre » de la GSM Dédicée. A ce taux s'ajoute 0,50 % pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP
- Gratuit pour un arbitrage au sein du « Compartiment Géré »

nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.